

Devenez **FACILITATEUR / FACILITATRICE** de rénovations énergétiques

Session 2023
Formation continue

**Délai
d'inscription :
18 août 2023**



Formation pilote et innovante, avec accréditation officielle
du **Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)**

Relever les défis actuels et futurs

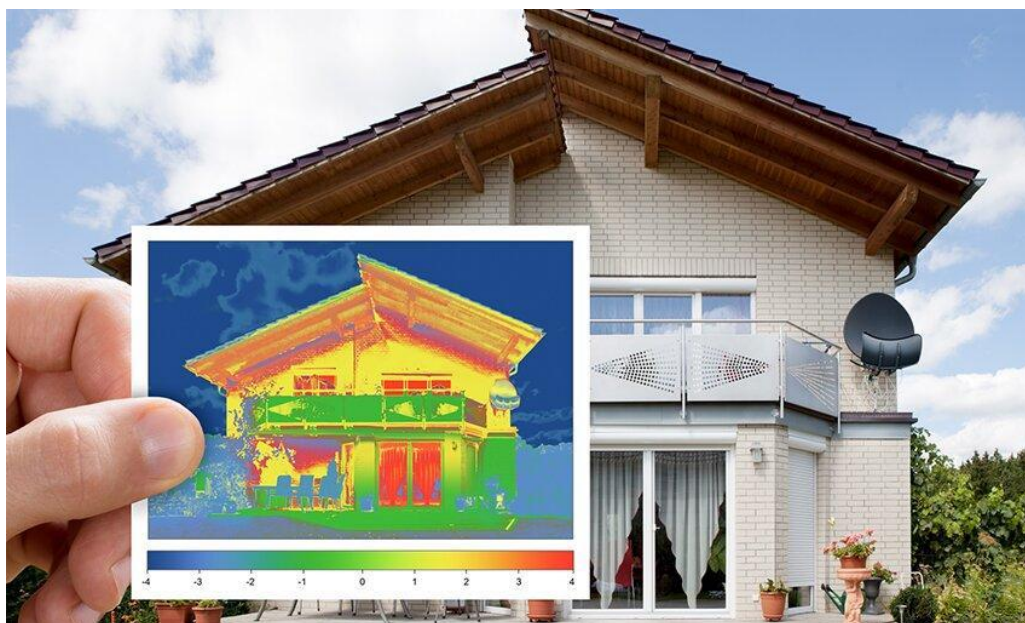
Le parc immobilier, responsable de plus de 40% de la consommation d'énergie du pays, s'appuie majoritairement sur des énergies fossiles.

Rapidement, le secteur du bâtiment est amené à remplacer ces chauffages fossiles et à assainir énergétiquement les bâtiments existants en recourant à des énergies renouvelables !

Relever ces défis majeurs, requiert des professionnels qualifiés au bénéfice d'une vision globale !

Une rénovation énergétique nécessite l'intervention de plusieurs entreprises de différents domaines de compétences et demande une excellente coordination et des habilités techniques et administratives pointues.

Un propriétaire qui veut « passer à l'acte » doit recourir à des spécialistes confirmés.



Objectifs de la formation

- Sensibiliser, informer et former les acteurs de terrain.
- Renforcer les coopérations entre ces acteurs dans le contexte de la transition énergétique.
- Uniformiser les messages et augmenter le nombre de rénovations énergétiques durables.
- Acquérir une vision globale de la rénovation énergétique.
- Fournir un conseil global à ses clients.
- Orienter efficacement ses clients.

Certification, modalité et examen final

La formation de « Facilitateur/trice de rénovations énergétiques » se décline en **7 Modules** répartis sur une durée de **5 jours et demi**.

L'examen final comprend un QCM de 90 minutes portant sur les connaissances acquises et une présentation orale de 30 minutes. Cette dernière consiste en un conseil de rénovation à un client ; elle est réalisée par les candidats par groupes de 2 personnes.

La certification octroyée consiste en une **attestation** du SEFH et de la HES-SO Valais-Wallis, avec inscription de son bénéficiaire sur une liste officielle publiée au titre de « **Facilitateur/trice de rénovations énergétiques** » **accrédité/e**.

Public cible

La formation s'adresse à tous les professionnels concernés par les rénovations énergétiques.

Professionnels avec « expertise ciblée »

Sont notamment concernés les professionnels suivants (liste non exhaustive) : les architectes, les couvreurs, les charpentiers, les chauffagistes, les collaborateurs bancaires, les collaborateurs des services techniques des communes, les distributeurs d'énergie, les ferblantiers, les électriciens, les ingénieurs - civils, les installateurs sanitaires, les menuisiers, les professionnels de l'immobilier, les plâtriers-peintres, les surveillants de chantiers, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent avoir assisté au **100% des modules de cours proposés et avoir réussi l'examen final.**

Professionnels avec « expertise globale »

Les professionnels spécialisés avec une grande expérience en énergétique du bâtiment peuvent, sur demande approuvée par le comité de pilotage (COPIL), bénéficier d'une alternative à la formation proposée.

Sont notamment concernés par cette condition, les professionnels des métiers suivants (liste non exhaustive) : les bureaux techniques du domaine du bâtiment, les architectes, les ingénieurs thermiciens, les techniciens, les conseillers énergétiques du bâtiment et les experts CECB, tous actifs réguliers dans les conseils liés à des rénovations énergétiques, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre le module 6 et participer **à 1 module à choix entre les modules 4 et 5 et réussir l'examen final.**

Sur dossier, le COPIL décide au cas par cas des éventuelles admissions et/ou exemptions et de leurs modalités.

Programme détaillé – Session 1

Jour	Périodes	Horaires	Thèmes
Mercredi 30 août 2023 Mercredi 6 septembre 2023	6	18h00 – 21h00 18h00 – 21h00	Module 0 : Introduction et administration Module 1 : Contexte énergétique général et législation en lien avec la rénovation
Jeudi 14 septembre 2023	8	08h00 – 12h00 13h00 – 17h00	Module 2 : Notions fondamentales
Mercredi 20 septembre 2023	3	18h00 – 21h00	Module 3 : Certificat énergétique cantonal des bâtiments - CECB
Samedi 23 septembre 2023	8	08h00 – 12h00 13h00 – 17h00	Module 4 : Aspects économiques
Samedi 30 septembre 2023	4	08h30 – 12h00	Module 5 : Relation clientèle – Réseaux – Ateliers conduits par la HES-SO
Mercredi 4 octobre 2023 Mercredi 11 octobre 2023	6	18h00 – 21h00 18h00 – 21h00	Module 6 : Cas pratiques et exercices – Préparation à l'examen

Total formation	35		
------------------------	-----------	--	--

Vendredi 20 octobre 2023 Lundi 23 octobre 2023 Mardi 24 octobre 2023 Mercredi 25 octobre 2023		18h00 – 19h30 18h00 – 21h00 18h00 – 21h00 18h00 – 21h00	Module 7 : Examen
			Soirée de remise des attestations + Débriefing + Agape

Programme de formation

MODULE 0 :

INTRODUCTION ET ADMINISTRATION

- Objectifs de la formation
- Informations administratives

MODULE 1 :

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRAL ET LÉGISLATION EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION

- Définitions et notions fondamentales énergétiques
- Contexte national et cantonal
- Situation du parc immobilier en Valais
- Acteurs et chiffres clés
- Lois et Ordonnances cantonales sur les constructions et sur l'énergie
- Renovations : Procédures, formulaires de mise à l'enquête
- Normes SIA en bref
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 2 :

NOTIONS FONDAMENTALES

- Enveloppe du bâtiment
- Installations techniques du bâtiment et utilisation rationnelle de l'énergie
- Liens entre enveloppe et installations techniques
- Énergies renouvelables et indigènes
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 3 :

CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS - CECB

- CECB : bases, utilité et fiabilité
- Principes et modes de calcul
- Experts CECB
- CECB et CECB-Plus dans la pratique
- Exemples de rapport CECB
- CECB-Diagno
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 4 :

ASPECTS ÉCONOMIQUES

- Subventions cantonales
- Subventions communales
- Impact de la fiscalité sur la rénovation avec l'intervention du Service Cantonal des Contributions
- Droit du bail et de la PPE avec l'intervention d'un professionnel de l'USPI
- Calculs économiques
- Financement d'une rénovation avec l'intervention de spécialistes bancaires
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 5 :

RELATION CLIENTÈLE - RÉSEAUX ATELIERS CONDUITS PAR LA HES-SO

- Outils nécessaires au conseil global
- Mise en perspective des aspects économiques pour convaincre
- Créer la confiance
- Identifier les acteurs et générer des collaborations avec regroupement de compétences
- Démarches en réseau
- Étude de cas pratiques, échanges et ateliers de mise en situation

MODULE 6 :

CAS PRATIQUES ET EXERCICES

- Exercices en groupes de travail et études de cas pratiques
- Comparaisons économiques de variantes
- Mauvais exemples, pièges à éviter, fausses affirmations, etc.
- Discussion et échanges d'expériences
- Préparation à l'examen final

MODULE 7 :

SESSION D'EXAMENS

- Examen écrit (QCM) de 90 minutes
- Examen oral par groupes de 2 candidats

Diverses informations

Lieux	HEI, Rue de l'Industrie 23, Sion ou Centre de formation du BM, Rue Oscar-Bider 54, Sion Le lieu sera indiqué dans la convocation en fonction des dates des cours.
Intervenants	SEFH, HES-SO Valais Wallis, Bureau des Métiers, Service cantonal des contributions, Experts externes, Experts bancaires, Experts immobiliers
Prérequis	Bonne expérience pratique (min. 2 ans) dans les secteurs de la construction, de l'énergétique du bâtiment ou de l'immobilier et du domaine bancaire.
Financement	Fr. 500.– + Fr. 200.– frais d'examen formation complète Fr. 200.– + Fr. 200.– frais d'examen – module(s) à choix
Délai d'inscription	Vendredi 18 août 2023
Nombre de participants	Max. 60 personnes Le COPIL se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions par entreprise.
Inscription en ligne	www.formationbm.ch sous l'onglet « Transition énergétique ».
Contact	Bureau des Métiers Mme Jennifer Locher – 027 327 51 20 tfc@bureaudesmetiers.ch

Conditions générales	<ul style="list-style-type: none">• Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, <u>7 jours avant le début du cours</u>.• Passé ce délai, le montant de l'inscription, mentionné dans la brochure, est dû dans son entier.• Un montant de Fr. 200. — pour les frais administratifs ainsi que le montant de l'inscription seront facturés en cas d'annulation après le début des cours.• Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (décision du COPIL).• Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
-----------------------------	---

PARTENAIRES FINANCIERS



Département des finances et de l'énergie
Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Energie und Wasserkraft

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RAIFFEISEN



**Banque Cantonale
du Valais**

Hes·so VALAIS
WALLIS



Haute Ecole d'Ingénierie
Hochschule für Ingenieurwissenschaften

uspi formation
union suisse des professionnels de l'immobilier



tec=bat

suissetec ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



**AVST
WVGB**

Association Valaisanne des Services Techniques communaux
Walliser Vereinigung der Gemeinde-Bauämter